



Fin de periode d'essai - départ à l'initiative du salarié

Par **marykarib**, le **28/11/2010** à **13:09**

Bonjour, rn rn-Je suis assistante de direction bilingue en CDI et mon contrat relève de la convention de l'automobilern rn- Je travaille généralement de 8h00 à 19-20-21H-22H- Charge de travail importante-Patron sans respect. rn rn- Ma période d'essai de 3 mois du 01 sept 2010 au 30 novembre 2010 (donc mardi)rn- Il n'a pas voulu la reconduire et a préféré modifier le préavis de 3 à 2 mois sur un avenant.rn rn rnAi-je encore le temps, malgré cette parole donnée, le temps de faire valoir un droit de reconduire cette période d'essai? rn rnQuels sont vos conseils? L'appeler au préalable? rn rnOn m'a dit que le délai de prévenance dans mon cas est de 15 jours. En quittant ma période d'essai aujourd'hui ai je le droit de partir dans 15 jours?rn rnJe ne veux pas rester 2 mois ni perdre mes assedics. Aidez moi SVP....

Par **L expert social**, le **29/11/2010** à **11:17**

Bonjour,rnrnL'employeur doit respecter un délai de prévenance de 2 semaines après 1 mois de présence et d'1 mois après 3 mois de présence. rnrnPour plus de précisions concernant la période d'essai:rnrnhttp://www.l-expert-comptable.com/la-periode-d-essai-mode-d-emploi_17_a528.phprnrnAvez-vous songé à une procédure de rupture conventionnelle (cela vous permettrait de bénéficier de droits au chômage si vous avez cotisé suffisamment)?rnrnPour répondre à toutes vos questions concernant la rupture conventionnelle:rnrnhttp://www.l-expert-comptable.com/la-rupture-conventionnelle_20_a457.phprnrnBien cordialement,

Par **marykarib**, le **30/11/2010** à **11:08**

merci...